

En cette période de préparation de la rentrée 2025, nous prenons connaissance des projets de suppressions de postes d'INFENES dans de nombreuses académies.

Face à la situation alarmante de la santé mentale des jeunes, aux troubles de plus en plus importants liés à la situation sociale, à l'éco-anxiété, qui peuvent se traduire par du décrochage scolaire, la Rectrice n'a rien trouvé de mieux que de supprimer un poste d'infirmière scolaire en Mayenne pour la rentrée prochaine.

La FNEC-FP FO 53 et la CGT Éduc'action 53 ne peuvent accepter la justification donnée en Comité social d'administration académique le mardi 18 mars : en raison des écarts d'effectifs, la Rectrice, tout en reconnaissant les besoins en Mayenne, serait dans « l'obligation » de redéployer un poste de la Mayenne vers la Loire Atlantique.

Ainsi, en Mayenne, un départ en retraite d'une infirmière au Lycée Réaumur serait l'occasion de geler un poste de titulaire pour le remplacer par *“la délégation d'un moyen provisoire afin de permettre au département de réfléchir à une réorganisation de la carte des emplois pour la rentrée 2026”*

Pour rappel, il y a 3 ans, la cité scolaire Réaumur Buron subissait déjà la menace de suppression de l'un de ses trois postes. Malgré une forte mobilisation des personnels avec l'ensemble des organisations syndicales FO, FSU, UNSA et CGT, un demi-poste avait pourtant été sacrifié sur l'autel de l'austérité. Cette année, c'est un nouveau poste qui est menacé. En 2021, Réaumur Buron comptait trois infirmières, à la rentrée 2025, il n'y en aurait plus qu'un poste et demi !
Qui pourrait l'accepter ?

Rappelons que la Mayenne est un département rural et le troisième désert médical de France. Une personne sur trois n'y a pas de médecin traitant. Certaines et certains des élèves n'ont pour seuls contacts avec un personnel médical que ceux qu'ils ont avec leur infirmière scolaire. Par ailleurs, on ne peut méconnaître les particularités du public accueilli : des élèves en situation de handicap et un certain nombre d'élèves en situation de précarité sociale.

La mise en place de pseudo-barèmes pour mieux faire passer la pilule des suppressions de postes, est un procédé totalement sournois. En réalité, la raison est purement économique. Nos organisations syndicales refusent que des choix d'orientations politiques se fassent au détriment des agents infirmiers, de l'ensemble des personnels et des élèves.

Aussi, nous apprenons qu'un second poste est indiqué vacant pour la rentrée 2025 : le poste INFENES du collège Jacques Monod, laissant ainsi cet établissement sans infirmière.

« Redéploiements » « réorganisations » ? Nous refusons ces éléments de langage. Sous couvert de novlangue technocratique, c'est en réalité de suppressions de postes dont il s'agit. En réalité c'est une infirmière déplacée et un poste de titulaire supprimé au niveau départemental !

Cette mesure d'austérité impactera l'ensemble de la communauté éducative. De nombreuses interrogations et inquiétudes : les infirmières scolaires pourront-elles assurer leur mission de prévention auprès des élèves ? Pourront-elles poursuivre les projets en lien avec personnels des établissements et au sein des classes ? Bien sûr, cette suppression d'un Équivalent temps plein aura pour conséquences un recentrage des missions et au final ce seront tous les personnels qui subiront des conditions de travail dégradées et des élèves et leurs familles privés de ce professionnel de santé précieux, à fortiori, dans un contexte de pénurie d'offre de soins.

La décision de la Rectrice en CSA académique s'inscrit bien dans une logique purement comptable qui ignore totalement l'ensemble des arguments avancés par nos organisations syndicales.

Inutile de rappeler que la Mayenne fait face à un manque cruel de professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatres, pédopsychiatres, dentistes, ophtalmologistes...).

Le manque de médecins scolaires renforce la nécessité de conserver tous les postes d'infirmières scolaires en Mayenne, de les pourvoir, et de créer tous ceux qui sont nécessaires pour répondre aux besoins.

La Rectrice plaide pour un rééquilibrage territorial au nom d'une baisse des effectifs en Mayenne. La réalité de la suppression est toute autre.

La Rectrice a-t-elle pensé aux conséquences sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions de traitement des usagers ?

Jusqu'où ira cette dégradation du service public ?

La FNEC-FP FO 53 et la CGT Educ'action 53 défendent les services médicaux et sociaux de l'Éducation nationale et exigent que ses revendications soient enfin entendues :

- **Abandon de ce projet de suppression de poste à Réaumur-Buron**
- **Augmentation du nombre de postes afin que toutes les missions puissent s'accomplir**
- **une rémunération à la hauteur de l'expertise qu'ils ont auprès des élèves, des familles et de l'institution avec dégel du point d'indice et revalorisation de la grille indiciaire**
- **le maintien du statut et des missions des infirmiers et des assistants sociaux à l'éducation nationale et l'abrogation de la loi 3DS.**

L'Éducation nationale a besoin des services sociaux et des services médicaux !